

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE TRANSACTIONS IMMOBILIERES



Prix de vente compris entre	et	Honoraires Forfaitaires
0 €	39 999 €	4 000 €
40 000 €	49 999 €	4 500 €
50 000 €	59 999 €	5 000 €
60 000 €	69 999 €	5 500 €
70 000 €	79 999 €	6 000 €
80 000 €	99 999 €	6 500 €
100 000 €	109 999 €	7 500 €
110 000 €	119 999 €	8 000 €
120 000 €	129 999 €	8 500 €
130 000 €	139 999 €	9 000 €
140 000 €	149 999 €	9 500 €
150 000 €	159 999 €	10 000 €
160 000 €	169 999 €	11 000 €
170 000 €	179 999 €	12 000 €
180 000 €	189 999 €	12 500 €
190 000 €	199 999 €	13 000 €
200 000 €	209 999 €	13 500 €
210 000 €	239 999 €	14 000 €
240 000 €	259 999 €	14 500 €
260 000 €	279 999 €	15 000 €
280 000 €	Et au-delà	6%

Avis de valeur sans mise à la vente : 80 € TTC

Ces honoraires sont exprimés en TTC et à la charge de l'acquéreur, TVA en vigueur : 20 %

Les honoraires appliqués sont ceux définis dans le mandat.

En cas de délégation, les honoraires à devoir sont ceux de l'agence qui détient le mandat initial

Edité le 01/09/2020

Honoraires de location

Logement inférieur à 25 m2 :

- **BAILLEUR : 50 € de frais d'entremise pour le bailleur + 11 €/m2 décomposés comme suit : (Pour un bien hors zone tendue)**

3 €/m2 : réalisation de l'état des lieux d'entrée / 8 €/m2 : honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail

- **BAILLEUR : 50 € de frais d'entremise pour le bailleur + 13 €/m2 décomposés comme suit : (Pour un bien en zone tendue)**

3 €/m2 : réalisation de l'état des lieux d'entrée / 10 €/m2 : honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail

- **LOCATAIRE : 11 € / m2 décomposés comme suit : (Pour un bien hors zone tendue)**

3 €/m2 : réalisation de l'état des lieux d'entrée / 8 €/m2 : honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail

- **LOCATAIRE : 13€/ m2 décomposés comme suit : (Pour un bien en zone tendue)**

3€/m2 : réalisation de l'état des lieux d'entrée / 10€/m2 : honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail

Logement supérieur à 25 m2 :

- **BAILLEUR : 11 €/m2 dans la limite d'un mois de loyer charges comprises décomposés comme suit : (Pour un bien hors zone tendue)**

3 €/m2 : réalisation de l'état des lieux d'entrée / 8 €/m2 : honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail

- **BAILLEUR : 13 €/m2 dans la limite d'un mois de loyer charges comprises décomposés comme suit : (Pour un bien en zone tendue)**

3 €/m2 : réalisation de l'état des lieux d'entrée / 10 €/m2 : honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail

- **LOCATAIRE : 11 €/m2 dans la limite d'un mois de loyer charges comprises décomposés comme suit : (Pour un bien hors zone tendue)**

3 €/m2 : réalisation de l'état des lieux d'entrée / 8 €/m2 : honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail

- **LOCATAIRE: 13€/m2 dans la limite d'un mois de loyer charges comprises décomposée comme suit : (Pour un bien en zone tendue)**

3€/m2 : réalisation de l'état des lieux d'entrée / 10€/m2 : honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction de bail

- **ETAT DES LIEUX DE SORTIE : 3 €/m2 à la charge du demandeur**

- **REDACTION DE BAIL D'HABITATION SEUL A LA CHARGE DU DEMANDEUR : 8€ TTC ou 10 € TTC suivant Zone /m2**

- **AVENANT AU BAIL D'HABITATION : 100 € TTC / acte**

- **REDACTION BAIL PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL : 1 500 € H.T. à la charge du preneur / acte**

- **AVENANT OU RENOUELEMENT BAIL PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL : 500 € H.T. charge preneur / acte**

Honoraires de gestion

% Sur le montant des loyers et charges encaissés

	7 % HT Soit 8.40 % TTC
Encaissement et reversement	Virement
Compte rendu de gestion mensuel	Dématérialisé
Donner quittance, reçu et décharge	Inclus
Faire les régularisations de charges annuelles et des différentes taxes	Inclus
Effectuer la demande de diagnostics immobiliers et documents obligatoires pour le compte du mandant	Inclus
Procéder à la révision annuelle du loyer	Inclus
Faire exécuter toutes menues réparations et celles plus importantes mais urgentes et en aviser rapidement le mandant. Prendre toutes les mesures conservatoires en dessous de 200.00 € TTC et en payer les factures pour le compte du mandant.	Inclus
Accepter tout congé du locataire et en aviser le propriétaire	Inclus
Pré-état des lieux de sortie (dans la mesure où le locataire accepte)	Inclus
Edition des éléments d'aide à la déclaration fiscale	Inclus
Faire déclaration de sinistre assurance habitation et suivi	Inclus
Déplacement lors de problèmes avant intervention pour éviter une intervention dans la mesure du possible	Inclus
Payer les charges de copropriété	Inclus
Faire exécuter tous travaux importants après accord écrit, sauf urgences, du mandant et en régler les factures	Inclus
Réception de chantier après travaux (photos, compte-rendu)	Inclus
Préparation et envoi du dossier à l'huissier	Inclus
Remplir et rédiger toutes demandes de subvention, notamment auprès de l'ANAH	Inclus
Etat des lieux de sortie	Inclus
Rédaction de courrier ou recommandée sur demande du mandant	Inclus
Déplacements sur demande du mandant	Inclus
Gestion du logement vacant faire entretenir le logement et ses extérieurs, souscrire les contrats nécessaires (électricité, gaz...) au nom du mandant	Inclus
Souscription et résiliation de contrat de service pour le compte du mandant	Inclus
GARANTIE DES LOYERS IMPAYES	2.10 % TTC des loyers charges comprises
PRESTATIONS DE SERVICES DIVERSES	Sur devis